DEPARTEMENT du HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT de THANN



Nombre de membres du conseil municipal élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :

14

Conseillers absents : 5

Dont 3 avec pouvoir

VILLE DE SAINT-AMARIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars,

S'est réuni à 18 heures 30 à la Salle des Séances de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amarin, sur la convocation et sous la présidence de Charles WEHRLEN, maire

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames et Messieurs WEHRLEN Charles, Maire – AST Cyrille 1° adjoint – LOCATELLI Marie-Christine 2° adjoint – SAUZE Jean 3° adjoint – BELTZUNG Nathalie 4° adjoint.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ERHARD Huguette – EHLINGER René – PETER Véronique (point 6 à 15) – GAIDELLA Patrick (point 6 à 15) - POULET Sabine - HORNY Marilyne – DUMOULIN Thierry – HUBER Emmanuelle – GSTALDER Emilie.

Absents excusés avec pouvoir:

FRITHMANN Jean-Charles cm - donne pouvoir à Charles WEHRLEN -

SPERISSEN Alain cm - donne pouvoir à Cyrille AST -

HILDENBRAND Bastien - donne pouvoir à Marilyne HORNY.

Absents excusés sans pouvoir :

PETER Véronique cm - point 1 à 5 -

GAIDELLA Patrick cm - point 1 à 5 -

POTHIER Virginie cm.

Absent non excusé :

MULLER Gaëtan cm.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions des art. 50 & 174 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipal

2024-07: Budget Primitif Général 2024

Charles WEHRLEN Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif élaboré par les commissions réunies le vendredi 15 mars 2023.

Considérant la situation économique générale, M. le Maire propose à l'assemblée de poursuivre de manière raisonnée avec maintien des marges de manœuvre dans le budget 2024.

Dans le cadre des prévisions d'investissement, le budget 2024 propose un programme d'investissement chiffré à hauteur de 725 420.37.- €.

Le tableau des emprunts fait apparaître un montant d'annuités s'élevant à 142 915.28.- €, correspondant au remboursement de l'emprunt du Complexe Culturel qui sera échu en 2028 ainsi que l'emprunt réalisé en 2020 pour les travaux de mise aux normes de la mairie et de l'école élémentaire.

Considérant que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Vu la délibération affectant les résultats de l'exercice 2023, soit :

EXCEDENT NET A AFFECTER:

627 262.54.- €

REPORT A NOUVEAU CREDITEUR (002) :

627 262.54.-€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications qui lui sont données et après avoir étudié le projet de budget qui lui est soumis,

ADOPTE à l'unanimité, le budget primitif 2024 et l'arrête aux montants suivants :

 Dépenses totales de fonctionnement 	2 640 732.54 €
- Recettes totales de fonctionnement	2 640 732.54 €
- Dépenses d'investissement	725 420.37 €
- Recettes d'investissement	725 420.37 €.

soit un volume budgétaire global pour l'exercice 2024 de 3 366 152.91.- €.

AUTORISE le Maire à procéder, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Charles W

2/2